

Index AI : PRE01/502/2012
21 October 2012

Iran. Il faut stopper l'exécution prévue lundi 22 octobre

La mère de Saeed Sedeghi, commerçant qui devait être exécuté le 13 octobre pour des infractions à la législation sur les stupéfiants en Iran, a été convoquée à la prison d'Evin pour une « dernière entrevue » avec son fils, dimanche 21 octobre.

Des représentants de la justice l'ont avisée le 21 octobre que son fils allait être exécuté le lendemain à l'aube, à la prison d'Evin.

« Les autorités iraniennes savent parfaitement qu'en exécutant un condamné pour une infraction liée au trafic de stupéfiants, elles bafouent les normes internationales relatives aux droits humains. Le fait d'ôter la vie dans quelques heures à Saeed Sedeghi, et sans doute à d'autres condamnés, à la prison d'Evin à Téhéran, ne contribuera en rien à résoudre le fléau grandissant de la drogue en Iran, mais infligera des souffrances inutiles à des familles iraniennes, a déclaré Ann Harrison, directrice adjointe du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

« Stopper l'exécution de Saeed Sedeghi et d'autres prisonniers maintenant, quelques heures seulement avant qu'ils ne soient pendus, pourrait marquer le début d'une nouvelle approche vis-à-vis des infractions liées à la législation sur les stupéfiants en Iran, et j'exhorte les magistrats à ne pas laisser passer cette occasion.

« Même à cette heure tardive, Amnesty International prie instamment les autorités iraniennes de commuer la condamnation à mort qui vise Saeed Sedeghi, ainsi que toutes les sentences capitales. »

Le 13 octobre, Saeed Sedeghi s'est semble-t-il vu accorder un sursis. Depuis cette date, sa famille n'avait pas été informée du lieu où il se trouvait.

Si les forces de sécurité iraniennes ont pour devoir d'engager des poursuites judiciaires dans les cas d'infractions liées à la production et à la distribution de substances illégales, ce type d'infractions ne correspond toutefois pas aux « crimes les plus graves » auxquels le recours à la peine capitale doit être limité, selon le droit international. La condamnation à mort ne devrait pas être obligatoire pour ce type d'infractions.

L'Iran se place au deuxième rang derrière la Chine s'agissant du nombre d'exécutions par an.